

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2016

Présidence	M.	E. Fillet
Présents	Mmes	C. Chiriatti, C. Di Stasi, I. Martinez
	MM.	C. Brülhart, M. Da Costa, J. Grand, T. Hunziker, V. Läderach, L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, B. Riedweg, F. Sandoz, P. Waldispühl et M. Zwahlen
Excusée	Mme	E. Possa

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du PV du 14.09.2016
2. Communications du Bureau
3. Communications du Maire
4. Communications des Présidents de commissions
5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art.60C LAC
6. Devenir de la Commission ad-hoc Information – Participation
7. PLQ Brolliets – vote d'un crédit d'étude
8. Eclairage école – vote d'un crédit d'investissement
9. Local de vote – élection des responsables du local pour 2017
10. Présentation du budget 2017
11. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du PV du 14 septembre 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Aucune communication du Bureau.

3. Communications du Maire

M. le Maire cède la parole à M. Garnier.

• **Déchets des entreprises**

M. Garnier rappelle que la levée gratuite des déchets des entreprises prendra fin le 31 décembre 2016. Afin d'informer les entreprises des conséquences de ce changement, la commune a convié les entreprises concernées à une séance d'information le 15 novembre prochain. Un représentant du GESDEC et le concessionnaire voirie de la commune seront présents pour répondre aux interrogations tant légales que pratiques que pourraient formuler les entreprises.

• **Déchets organiques**

Concernant la très médiatisée campagne de collecte des déchets organiques mise en œuvre par la Canton et rejointe par de nombreuses communes, M. Garnier rappelle que la commune de Puplinge a refusé en début d'année de piloter cette campagne baptisée « Poubelle Verte », par manque de

disponibilité de son administration. Aujourd'hui, la commune a pris le train en marche et proposera à 50 ménages du chemin de Pré-Marquis et de la rue de Graman 99 – 101 de tester la démarche mise en œuvre par le Canton. Des poubelles vertes aérées et des sacs compostables seront disponibles en mairie dès le 24 octobre pour les ménages intéressés. Des containers ventilés destinés aux déchets organiques seront disposés une fois par semaine aux mêmes endroits, sans risque d'odeur. Courant 2017, nous ferons le point et si le test est concluant, des containers spécifiques seront disposés aux différents points de collecte des déchets, et tous les ménages de la commune seront invités à trier leurs déchets organiques de cette manière.

- **Fontaine – place communale**

Concernant les problèmes de fonctionnement de la fontaine de la place communale, l'installateur a indiqué qu'il s'agissait d'un défaut de réglage du programmeur de la fontaine. Une correction sera réalisée lors de la remise en eau au printemps 2017.

- **Grégoire Rezzonico – champion du monde OCR**

M. Garnier informe que la commune de Puplinge ne cesse de s'illustrer sportivement : Grégoire Rezzonico est devenu ce week-end au Canada champion du monde de « spartan race », une course à obstacle, dans la catégorie 19-24 ans (applaudissement général). La commune organisera prochainement un apéritif en l'honneur du champion.

M. Luisoni aimerait savoir où en est la prise de position des communes Arve-Lac concernant la plainte pénale contre X que la ville de Genève et le canton de Genève ont déposé concernant la centrale nucléaire du Bugey. Il aimerait connaître l'avis des communes d'Arve-Lac sur ce sujet.

M. le Maire répond que le sujet n'a pas été abordé lors de la réunion en question, compte tenu d'un ordre du jour particulièrement chargé. Cela dit, les communes voisines d'Arve-Lac ont promis de communiquer à Puplinge leur avis sur la question par courriel. Les résultats de ces communications seront exposés au prochain Conseil municipal.

4. Communications des Présidents de commissions

- **Commission Agriculture – Feu – Voirie – Environnement**

M. Zwahlen informe que les discussions autour des nouveaux investissements pour des tables et des bancs, ainsi que pour l'achat de nouveaux véhicules de voirie vont bon train.

- **Commission Social – Jeunesse – Aînés**

M. Brulhart annonce que la prochaine séance de la commission est prévue le 16 novembre. Il y sera discuté du projet 2017 de l'Espace Jeune en compagnie d'un invité, M. Paul Lemaître, travailleur social hors murs (TSHM).

- **Commission Solidarité Internationale**

La commission s'est réunie le 3 octobre. Un premier bilan de Foxymore a été réalisé, avec la décision d'allouer à cette association une réserve de 1'500 francs correspondant aux 700 entrées enregistrées pendant le festival. **M. Luisoni** informe par ailleurs que 7 projets sur 23 étudiés ont été approuvés pour un total de CHF 25'000.-, soit :

Uyarina en Bolivie

But : éducation et formation professionnelle

Traitement des souffrances psychiques des enfants et adolescents des rues en situation de risque pour une meilleure scolarisation et réinsertion sociale.

CHF 4'000.-

Réso-femmes Burkina Faso

But : accès à l'eau potable et à l'assainissement plus alimentation

Former des formateurs dans le cadre de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

CHF 3'000.-

Association Suisse-Niger pour l'accès à l'eau potable (création d'un puits) et à l'assainissement au Niger,

CHF 1'500.-

Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle (ASASE) au Soudan

But : éducation et formation professionnelle pour des femmes et dans l'agriculture.

Mise en place d'un programme de formation à l'agriculture pour 40 femmes dans le cadre d'une ferme familiale.

CHF 3'000.-

Mandat international Zeytuna en Turquie

But : éducation et formation professionnelle

Aide dans un camp de réfugiés syriens en Turquie afin de permettre à 100 femmes d'acquérir une formation professionnelle pour les rendre plus autonomes.

CHF 5'000.-

Elina au Brésil

But : éducation et formation professionnelle

Projet de rénovation d'un bâtiment social et éducatif pour 200 enfants de 0 à 14 ans

CHF 2'500.-

Heart for India Foundation

But : éducation et formation professionnelle pour les femmes

CHF 6'000.-

5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

M. le Président informe n'avoir rien reçu à ce jour.

6. Devenir de la Commission ad-hoc Information - Participation

M. le Président rappelle que lors de la séance du 14 septembre dernier, le débat sur le devenir de la commission ad-hoc Information – Participation a été repoussé afin de permettre à ladite commission de présenter un projet et de clarifier son but.

M. le Président passe la parole à M. Sandoz, Président de la commission ad-hoc Information – Participation.

M. Sandoz informe que la rencontre avec la population autour du projet de mobilité au cœur du village, réalisée récemment en collaboration avec l'association equiterre, s'est bien déroulée, même s'il déplore l'absence de jeunes participants au sein d'un groupe d'habitants à l'âge moyen élevé.

M. Grand précise que le procès-verbal de cette séance-rencontre ainsi que son bilan seront disponibles prochainement sur CMNET.

M. le Président passe la parole à M. le Maire qui tient à faire une communication :

M. le Maire rappelle le rôle que les commissions ont à jouer dans le fonctionnement de la commune et indique que leurs buts figurent à l'article 65 du règlement du Conseil municipal, à savoir préavis au Conseil municipal sur les décisions qui lui sont soumises, ou être consultées par l'exécutif, ou encore agir par délégation de compétence de l'exécutif. Par ailleurs, les principes de séparation des pouvoirs prescrits par la loi sur l'administration des communes (LAC) doivent être respectés.

Il souligne que la LAC prévoit que la commune est représentée exclusivement par le Maire ou les Adjointes délégués. Il précise d'ailleurs, que l'information correcte de nos habitants représente une préoccupation constante de l'exécutif et de la Mairie en général, des moyens importants sont mis en œuvre. Mme Sordet est principalement concernée et, depuis quelques années, sur demande de l'exécutif, elle a notamment développé le site internet et le bulletin mensuel d'informations qui comprend désormais 4 pages.

Par ailleurs, lors de l'apéritif communal et depuis le début de notre mandat précédent, les principaux projets de la commune sont présentés aux personnes présentes et l'accès a été ouvert à toute la population. Un apéritif de bienvenue a été mis en place il y a deux ans pour informer les nouveaux habitants. De plus nous rencontrons quotidiennement des habitants et recevons toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'entretenir avec nous, sans compter le rôle important du secrétariat.

L'exécutif a également compris le souhait d'informations publiques que certains membres du Conseil municipal souhaitent développer. Ces dernières années nous avons organisé des séances en ce qui concerne la sécurité, ou convié les représentants du Canton à venir présenter les projets de construction de nouvelles prisons ou la renaturation du Foron.

Des engagements ont déjà été pris quant à l'organisation future de séances d'informations publiques à la population en lien avec les dossiers principaux. Nous pensons particulièrement au projet de déclassement des Brolliets, pour lequel nous avons proposé de procéder à l'étude simultanée du PLQ permettant d'associer la population très en amont, et au projet de IEPA.

Nous vous informons également que nous avons décidé que l'étude d'instauration de mesures de limitation du transit qui est en cours sera présentée à la population par les mandataires et si possible les représentants des services cantonaux compétents. Nous prévoyons également de donner des informations relatives à la zone macarons pour laquelle le Conseil municipal a voté une résolution ce printemps.

La loi sur l'administration des communes prévoit que la commune est représentée exclusivement par le Maire ou les adjointes délégués. Par conséquent lors de séances d'informations destinées au public, seul l'exécutif est en mesure de répondre aux questions ou de donner des informations au nom de la commune. Une commission ne peut valablement agir que par délégation de compétence de l'exécutif et celui-ci décidera de cas en cas s'il souhaite consulter la commission par exemple face au développement de nouvelles technologies d'information, ou de nouveaux médias à mettre en œuvre, selon les capacités de notre commune. La présence lors des marchés n'est pas opportune et l'exécutif privilégie d'autres formes d'information plus adéquates.

S'agissant de la notion participative, l'exécutif n'a pas été convaincu par les résultats de la journée participative tenue ce printemps. Les personnes présentes ont pu exprimer leurs souhaits et leurs

idées, mais, proche des habitants de notre petite commune nous les connaissons et nous les avons perçus. L'organisation a nécessité plusieurs séances de commission, des rendez-vous avec les mandataires, du travail administratif et logistique qui a occupé nos collaboratrices et collaborateurs et coûté, hors salaires, CHF 9'225. -- pour le résultat que nous connaissons. Enfin l'exécutif a dû de toute manière mandater un bureau d'ingénieurs en circulation pour réétudier les mesures qui pourraient être prises.

Toutefois s'agissant de donner en amont la possibilité aux habitants et associations communales de se prononcer de manière informelle sur des intentions, l'exécutif est d'avis que sur délégation de sa part, une commission pourrait contribuer à l'organisation d'une journée participative au printemps, ces deux prochaines années. Les tendances et les souhaits exprimés devraient être de nature à pouvoir, par la suite, faciliter l'étude des dossiers en tenant compte des avis exprimés. Dans tous les cas le Conseil municipal est et restera l'instance décisionnaire finale.

Dans ce cas de figure, le mode organisationnel pour des projets serait le suivant :

- 1. A l'automne, proposition par la commission à l'exécutif d'une ou deux thématiques opportunes, validation par l'exécutif et information au Conseil municipal ;*
- 2. Organisation d'un processus participatif par la commission ad-hoc Participation-Information avec présence de l'exécutif, puis établissement d'un rapport qui sera fait au Conseil municipal;*
- 3. Processus d'étude en commission ;*
- 4. Séance d'information aux habitants, tenue par l'exécutif et le mandataire en charge du dossier selon les dossiers*
- 5. Vote par le Conseil municipal*

A cet égard, nous pensons qu'un budget devrait être alloué à la commission pour la prise de PV, la fourniture de matériel de présentation, la collation. Un montant de l'ordre de 3'000.- devrait être suffisant. Toutefois dans la période précédant les prochaines élections communales, la commune se devra d'avoir une retenue. Aussi il convient que le processus se termine fin 2018. Libre à chaque groupement ou association d'organiser des séances avec des habitants, mais sans la participation des autorités communales et sans utilisation des deniers publics. A cet effet la commission ne devrait pas être permanente et donc maintenir les termes « ad-hoc ».

En conclusion, l'exécutif recommande au conseil de renouveler la commission ad-hoc participation – information, pour 2017 et 2018, tout en précisant le mandat, à savoir :

Pour le volet information l'exécutif consultera la commission lorsqu'il le jugera nécessaire, selon les termes du règlement du Conseil municipal.

Pour le volet participation, l'exécutif propose que soit validée, d'ici la fin de l'année, une des thématiques discutées avec la commission pour l'organisation d'un processus participatif au printemps 2017 et de faire de même pour le printemps 2018, tout en proposant d'inclure CHF 1'500.- aux budgets 2017 et 2018. Cette somme a été portée à CHF 2'500.- par la commission des finances ».

M. Sandoz réagit aux propos de M. le Maire en précisant que la commission avait hérité d'un budget déjà voté, et qu'au regard du temps court imparti et aux moyens mis à disposition de la commission pour l'organisation de la journée participative, son bilan lui paraît plutôt bon. Concernant les sommes dépensées, M. Sandoz déplore que l'organisation de la manifestation n'ait pas été confiée à la commission, ce qui aurait réduit les dépenses.

M. le Maire admet que l'attribution du mandat à equiterre par la législature précédente n'était pas un bon choix, et que l'exécutif actuel préfère le confier à la commission, dont il reconnaît qu'elle a hérité d'un projet mal ficelé.

M. Grand déplore le fait que l'intervention de M. le Maire prend de cours la commission juste avant la votation. Il aurait préféré en être averti au préalable.

M. le Maire répond que l'exécutif n'a pas eu le temps de transmettre sa proposition à la commission plus tôt, l'ayant discuté le lundi précédent.

MM. Sandoz et Grand demandent une suspension de séance.

M. le Président suspend la séance pour 15 minutes.

Reprise de la séance.

M. Sandoz rappelle que les thèmes de communication choisis par la commission et proposés au public sont en effet soumis au préalable au Conseil municipal. De plus, le travail de la commission permettrait de toucher la tranche d'âge 25-50 ans, à savoir une population qui reste bien souvent à l'écart des informations de la commune. M. Sandoz rappelle que l'effort ne coûte rien, et qu'il sera toujours temps, d'ici à deux ans, de tirer un bilan définitif, positif ou négatif.

M. Luisoni souligne l'intérêt de la démarche de la commission ad hoc Information – Participation, dans le sens qu'elle propose une information plus proche des gens, notamment à l'occasion des marchés, où un public plus familial pourrait être touché, et dans des conditions plus informelles et détendues.

M. Grand, qui s'exprime en tant que chef de groupe du mouvement participatif puplingeois, rappelle que l'intention de la commission se résume dans les faits à l'organisation d'un stand et d'une enquête, et que cette modeste ambition ne peut en aucun cas représenter une menace pour les prérogatives de l'exécutif. M. Grand rappelle que son groupe s'est constitué sur un programme et que son engagement communal est important, notamment dans les différentes commissions et séances du Conseil municipal, mais que l'impact de son travail reste pour l'instant assez flou, dans un contexte genevois où l'Etat possède un pouvoir étendu. M. Grand informe que son association a décidé, à l'occasion de son assemblée générale, de remettre en cause sa participation au Conseil municipal au cas où son programme se verrait entravé dans sa réalisation.

M. Sandoz rappelle que le projet soumis ce soir au Conseil municipal a été mûrement réfléchi puis adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

M. le Maire résume la position de l'exécutif, qui recommande au Conseillers de renouveler la commission ad hoc Participation pour 2017-2018, en précisant le mandat ; qui souhaite qu'une rencontre soit organisée à l'automne entre l'exécutif et la commission afin de définir une ou deux thématiques du volet Information, comme par exemple les modalités d'une information publique et sérieuse dans le cadre du marché, ainsi qu'une ou deux thématiques qui serviraient de base à une journée participative, à l'issue de laquelle un compte-rendu sera fait et transmis au Conseil municipal, rapport qui pourra servir de base pour l'étude en commission et les votes du Conseil municipal ; qui souhaite une séance d'information pour les habitants, lesquels pourraient poser leurs questions aux mandataires invités.

M. Sandoz note que la position de l'exécutif et celle de la commission sont en fin de compte les mêmes.

M. le Maire répond que l'exécutif accepte l'idée d'une information sur le marché, mais à condition que les thématiques, ainsi que la fréquence des interventions, aient été discutées au préalable entre la commission et l'exécutif.

M. Nicole estime que l'exécutif vient de rappeler et préciser le cadre dans lequel doit s'inscrire le projet de la commission, sans critiquer le projet lui-même.

M. Hunziker se dit prêt à remettre son mandat de membre de la commission ad hoc. Si personne ne se propose pour le remplacer, il demeurera à son poste. Les autres membres, Président et Vice-président de la commission restent à leur poste.

M. le Président soumet au vote la poursuite de l'activité de la commission ad-hoc Information – Participation pour 2017 et 2018.

La poursuite de l'activité, pour 2017 et 2018, de la Commission ad-hoc Information – Participation, selon ses propositions et dans le respect des prérogatives de la LAC et du règlement du Conseil, est approuvée à l'unanimité.

7. PLQ Brolliets – Vote d'un crédit d'étude

Dossier présenté à la commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière lors de sa séance du 5 octobre.

M. Madarasz, Président de ladite commission, rappelle qu'un architecte a été mandaté afin d'étudier l'aménagement de la parcelle des Brolliets, dont la commune compte devenir propriétaire à plus de 50%. Le bureau d'architecte Acau a exposé à la commission son projet incluant la construction de logements, la mise en place des locaux Pompier et Voirie ainsi que d'une salle polyvalente. Sur trois variantes du projet proposées, la commission en a retenu une, sur laquelle elle a voté un préavis favorable. L'objet du vote de ce soir est donc de voter un crédit afin de poursuivre les études concernant le déclassement de la parcelle des Brolliets.

M. le Maire rappelle que l'objectif est de combiner le déclassement de cette zone avec le PLQ (Plan Localisé de Quartier). Le PLQ offrant un moyen d'associer les habitants de la commune au processus. Par ailleurs, conformément à ce qui a été vu en commission, le promettant-acquéreur de 45% de la parcelle a été approché par la commune, laquelle a fait une promesse d'achat de 55% de la parcelle. Le promettant-acquéreur est d'accord de financer sa quote-part des frais d'étude du PLQ au prorata de ses droits à bâtir. Il est donc demandé aux Conseillers de se prononcer ce soir sur le crédit complet, tout en sachant qu'une partie de ce crédit sera facturée au promettant-acquéreur.

M. Hunziker demande à qui seront attribué les CHF 100'000.- du crédit.

M. Madarasz répond que cette somme sera versée au bureau d'architecte Acau afin qu'il poursuive ses études en vue du déclassement et du PLQ de la parcelle.

M. le Maire rappelle que la première partie des études a servi à justifier le besoin en équipement public voulu par la commune, en marge du périmètre des Brolliets qui est lui destiné essentiellement à des nouveaux logements. Les 100 logements initialement prévus ne pourront ainsi pas être tous construits, car ce chiffre incluait toute la surface à bâtir. En tenant compte des infrastructures publiques qui occuperont une partie de la parcelle, il ne sera construit qu'environ 70 à 80 logements.

M. Grand demande si d'autres études devront être mandatées à l'avenir dans le cadre de ce projet.

M. le Maire répond qu'il restera à obtenir les permis de construire. Il est certain que le sujet reviendra encore plusieurs fois sur la table du Conseil municipal. La durée du processus jusqu'à l'accord (ou

non) du Conseil d'Etat est de l'ordre de un à deux ans. Puis encore trois ans pour les demandes de permis de construire et la construction proprement dite. Les immeubles ne seront donc pas terminés avant 2021-22. Le plan directeur cantonal prévoit d'ailleurs d'urbaniser le périmètre des Brolliets avant 2023, tout comme trois autres zones situées sur la commune, dont la renaturation du Foron, le parking de la prison de la Brenaz et la construction des Dardelles.

Sans commentaire de l'assemblée, M. le Président soumet la délibération au vote.

Délibération relative à un crédit d'étude pour la procédure de modification de zone et l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre des Brolliets (délibération n°11/2016)

Vu le projet présenté par le bureau Acau lors de la séance du 13 juin 2016,
vu l'offre reçue pour établir un plan localisé de quartier sur le périmètre des Brolliets,
vu l'accord des promettant-acquéreurs tant sur l'image que sur la répartition financière de l'étude,
vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 5 octobre 2016,
conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,
le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'effectuer la procédure de modification de zone et d'établir un plan localisé de quartier concernant le périmètre des Brolliets.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'étude de CHF 100'000.-, à cet effet.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement 7902.331.00.

8. Eclairage école – Vote d'un crédit d'investissement

Projet présenté à la commission Travaux – Aménagement – Mobilité – Cimetière lors de sa séance du 5 octobre.

M. Madarasz, Président de ladite commission, rappelle qu'une étude a été mandatée afin d'évaluer la consommation d'électricité ainsi que la conformité des installations électriques de l'école. L'entreprise Greendom, mandatée par les SIG, a rendu son rapport concluant à la nécessité d'une mise aux normes des installations électriques et du remplacement des éclairages traditionnels par des ampoules de nouvelles technologies LED, avec pour objectif principal la réalisation d'économies d'énergie. La commission a rendu un avis favorable à ce projet.

M. Garnier précise qu'une salle de l'école a déjà été équipée à titre d'essai. Cet essai ayant été concluant, notamment auprès des élèves et des enseignants qui en ont apprécié le confort, mais aussi en terme d'économie d'énergie, il a été décidé d'étendre l'expérience à toute l'école. M. Garnier ajoute que cet effort d'économie d'énergie s'étendra bientôt à toute la commune, puisqu'en collaboration avec les SIG, la commune s'apprête à généraliser l'éclairage de type LED à l'ensemble de son territoire. Ce projet reviendra devant le Conseil municipal en temps voulu.

M. Hunziker rappelle qu'un crédit de CHF 50'000.- avait déjà été attribué pour une étude concernant le remplacement de l'éclairage public existant en 2013.

M. Garnier précise que l'entreprise mandatée à l'époque n'avait pas été en mesure de réaliser le projet et que ce dernier avait été momentanément abandonné. Cette fois, le partenaire sont les SIG.

M. Nicole demande si le montant des économies en énergie que ce projet implique a été chiffré.

M. Garnier répond qu'il n'a pas le chiffre en tête, mais que la commission l'avait apprécié à sa juste valeur. Cela dit, le retour sur investissement est bon.

M. Hunziker demande si les ampoules LED sont avec ou sans mercure, cette substance polluante pouvant en effet représenter un danger pour la santé et l'environnement s'il n'est pas bien recyclé.

M. Madarasz répond que la question sera étudiée avec l'installateur.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet le projet de délibération au vote.

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la rénovation de l'éclairage de l'école (délibération n°12/2016)

Vu le rapport de l'entreprise Greedom, mandatée par les SIG dans le cadre du projet Eco21 Optiwatt;

vu l'amélioration de la technologie LED appliquée à l'éclairage ;

vu les économies d'énergie et de main d'œuvre obtenues par leur utilisation ;

vu la nécessité d'améliorer l'éclairage de la salle de rythmique ;

vu la nécessité de modifier les commandes de l'éclairage de la salle de gymnastique ;

vu le préavis de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 5 octobre 2016 ;

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et à l'article 34, alinéa 6, lettre d) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. de financer la rénovation de l'éclairage de l'école ;
2. d'ouvrir, en conséquence, à Monsieur le Maire un crédit de CHF 100'000.- destiné au financement de cette opération ;
3. de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Puplinge, dans le patrimoine administratif ;
4. d'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 2113.331.00 de l'an 2017 jusqu'en 2026, soit 10 ans à raison de 10 % par an ;
5. de désigner Monsieur le Maire pour signer tous actes relatifs à ces opérations.

9. Local de vote – Election des responsables du local de vote pour 2017

M. le Président, étant lui-même candidat au poste de Président du local de vote pour 2017, transmet la présidence du Conseil à M. Grand.

M. Grand rappelle que suite à la décision de M. Hunziker de ne pas renouveler son mandat de Président du local de vote pour 2017, une place est disponible. Les trois autres personnes ayant fonctionné en 2016 acceptent de reconduire leur mandat annuel. De plus, Mme Eveline Rezzonico s'est proposée pour le poste de suppléante de la Vice-Présidente.

Sans proposition d'un autre candidat, M. le Président procède au vote :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer à la Chancellerie, pour toutes les opérations électorales qui se dérouleront en l'an 2017, les personnes suivantes pour le local de vote de Puplinge :

M. Eric Fillet, Président
Mme Claudine Chiriatti, Vice-Présidente
Mme Martine Hänzi, suppléante du Président
Mme Eveline Rezzonico, suppléante de la Vice-Présidente

10. Présentation du budget 2017

M. le Président passe la parole à M. Nussbaum, adjoint délégué aux finances, pour la présentation du budget 2017.

M. Nussbaum rappelle que le budget présenté ce soir a été discuté en commission des Finances lors de sa séance du 17 octobre. Il est rappelé aux Conseillers qu'ils disposent de trois semaines pour poser des questions ou demander des éclaircissements soit à l'exécutif, soit au secrétaire général ou au président de la commission des Finances, avant la séance du 9 novembre 2016 lors de laquelle l'adoption du budget sera à l'ordre du jour.

Les documents transmis aux Conseillers municipaux durant la séance sont expliqués par M. Nussbaum. A la suite de quoi, M. Nussbaum lit à l'assemblée la présentation du projet de budget 2017.

11. Propositions individuelles et questions

M. le Maire informe que les marquages de la rue de Frémis seront refaits dans le courant de la semaine prochaine, afin de positionner les places de parking à leur emplacement définitif. D'autres marquages seront effectués sur le domaine routier de la commune.

M. Luisoni se plaint de la dangerosité de deux ralentisseurs situés sur la route de Presinge, dont les trottoirs ne sont pas réfléchissants la nuit. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'une route administrée par le Canton.

M. Sandoz demande si les locaux commerciaux situés dans les nouveaux immeubles aux Hutins ont déjà été attribués.

M. le Maire répond que la Fondation pour le logement a étudié plusieurs dossiers. Pour le moment, 4 projets ont été retenus : l'IMAD, qui aimerait installer une antenne à Puplinge sur une petite surface de 20 m² ; un fleuriste qui s'est associé à un céramiste ; un coiffeur et un massothérapeute. Il reste encore une surface à attribuer.

M. Nicole a appris que la commune de Jussy a voté une résolution demandant le rapport sur la fréquentation des passages douaniers suite à la mise en service de la voie rapide côté français.

M. le Maire s'engage à prendre contact avec Jussy pour en savoir plus et en informera le Conseil à la prochaine séance.

M. Hunziker rappelle que le 27 novembre prochain aura lieu une votation à l'enjeu important sur la sortie programmée du nucléaire. Dans ce cadre, M. Hunziker informe qu'il a déposé une résolution au Bureau, qui sera soumise au Conseil municipal lors de sa prochaine séance, afin de soutenir l'initiative de sortie du nucléaire. Meyrin a déjà apporté son soutien à l'initiative. M. Hunziker rappelle l'engagement écologique de la commune de Pimplinge, au travers notamment de sa politique d'économie d'énergie (LED, panneaux solaires, etc...). Il rappelle également la dangerosité des centrales nucléaires, dont certaines sont anciennes, à la fois en terme de recyclage des déchets que de menace pour la santé publique en cas d'accident. Avec cette résolution qu'il va soumettre au Conseil, M. Hunziker aimerait sonder la position de la commune sur cette question.

M. Nussbaum informe qu'un communiqué de presse du jour fait état de la position du Conseil d'Etat genevois sur cette question, une position en l'occurrence favorable à l'initiative des Verts.

M. Zwahlen demande s'il y a des travaux en vue avec les containers qui se trouvent au milieu d'un carrefour, entre Cornière et la route de Presinge.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une route cantonale et qu'il n'a pas été informé d'éventuels travaux. Il va se renseigner.

M. Zwahlen demande si les véhicules garés depuis 2-3 semaines sur le parking provisoire de l'autre côté de la route de Jussy vont être déplacés.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un terrain privé, en l'occurrence un parking de chantier. Par contre, le parking doit être supprimé avant la fin de l'année, et le terrain remis en état.

M. Nicole a remarqué la présence de tracteurs stockés sur des parcelles agricoles de la commune. Il demande si une intervention est prévue pour faire évacuer ces véhicules.

M. le Maire répond qu'il s'agit là d'une parcelle privée, dont le propriétaire a déjà été averti il y a deux ans, et qui a par ailleurs d'autres problèmes avec la commune. La Mairie va tenter d'intervenir mais son pouvoir est limité en ce qui concerne les terrains privés.

M. Nicole informe qu'il a trouvé le container d'ordures ménagères, devant l'école, plein quand il a voulu y jeter son sac de déchets ménagers. Il met en doute la capacité des containers à remplir les besoins en déchets ménagers de la commune.

M. le Maire répond qu'il peut s'agir d'un problème lié aux fréquences des tournées de ramassage. Il va se renseigner.

M. Zwahlen pose la même question concernant la nouvelle déchetterie papier-carton de la rue de Frémis. Cela fait un mois que les containers débordent.

M. le Maire répond qu'il s'agit dans ce cas d'un problème d'accessibilité aux containers. Les levées ont pourtant été augmentées, et l'architecte a été prévenu. Il s'agit cependant d'une période particulière avec beaucoup de volume de déchets.

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée, la séance est levée à 22h36.

COMMUNE DE



Le Président

Eric FILLET

Le Vice-Président

Jérôme GRAND

Le Secrétaire

Patrick ARTER

Puplinge, le 5 octobre 2016